

QU'EST-CE QUE LE ZONAGE?

Le territoire de la ville de Longueuil est découpé en zones qui déterminent les usages qui sont permis et prohibés dans différents secteurs (usage résidentiel, commercial, industriel, institutionnel et/ou agricole). L'ensemble des zones du territoire constitue le zonage de la ville et ce dernier est réglementé grâce aux règlements de zonage des différents arrondissements. Ces règlements ont pour utilité d'assurer le contrôle sur les usages, sur l'implantation ainsi que sur l'apparence des constructions.

OBJECTIF DE LA MODIFICATION DE ZONAGE

Une modification de zonage peut être utilisée lorsque le zonage établi par la Ville ne permet pas d'implanter un projet, c'est-à-dire que le ou les usages prévus dans le projet ne sont pas autorisés dans la zone spécifique où le projet sera réalisé. Si la modification de zonage est acceptée, celle-ci permettra de rendre conforme le projet par l'une des actions suivantes:

- Les usages permis dans la zone seront modifiés afin d'inclure celui ou ceux visé(s) par le projet;
- Les limites physiques de la zone seront modifiées afin que le terrain du projet appartienne dorénavant à une zone voisine, dans le cas où celle-ci autorise déjà le(s) usage(s) demandé(s);
- Une nouvelle zone sera créée afin de permettre les usages désirés sur le terrain visé. Cette nouvelle zone devra regrouper une portion des terrains avoisinants.

CAS D'APPLICATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

Une demande de modification de zonage s'applique dans les cas suivants :

- Projet d'utilisation d'un bâtiment ou d'un local existant pour un usage autre que celui ou ceux permis dans la zone;
- Projet de modification ou d'agrandissement d'un bâtiment existant afin d'y implanter un nouvel usage autre que celui ou ceux permis dans la zone;
- Projet de construction d'un bâtiment afin d'y implanter un nouvel usage autre que celui ou ceux permis dans la zone.
- Densité d'occupation du sol

DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire de demande de modification de zonage fourni par la Ville
- Description du ou des usage(s) faisant l'objet de la demande;
- Tout autre(s) document(s) pertinent(s)

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Nous vous invitons à utiliser le service de permis en ligne pour formuler votre demande à permisenligne.longueuil.quebec
Pour plus de renseignements, communiquez avec le comptoir de services de l'urbanisme au 450 463-7311

***MISE EN GARDE :** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.